

**Docteur Anne Geffroy-Wernet**  
Présidente

**Docteur Eric Le Bihan**  
Vice-Président

## COMMUNIQUE DE PRESSE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2023

### **VOUS QUI ETES FIDELES AU SERVICE PUBLIC HOSPITALIER PROFITEZ DE L'OFFRE DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2023**

#### **LE 10<sup>ème</sup> ARRETE DE MAJORATION<sup>1</sup> EST OFFERT PAR LA MAISON**

On a beau y goûter pour la 10<sup>ème</sup> fois, on n'y trouve toujours rien sur les astreintes et surtout aucune mesure structurelle. Notre tutelle ne veut pas comprendre la pénibilité du travail de nuit, des horaires décalés ou découpés et le poids du sacrifice de nos week-ends et jours fériés.

Cette longue liste de petits textes sans envergure symbolise l'impuissance politique du Ministère de la Santé et de la Prévention, soumis à Bercy et au Président de la République.

Pourquoi ce 10<sup>ème</sup> arrêté promis depuis début janvier s'est-il tant fait attendre ? Qui a bloqué ? La Santé, la Fonction Publique ou les Finances ?

**C'est la 10<sup>ème</sup> fois qu'on passe à côté d'une mesure pérenne, valorisant l'ensemble de la permanence des soins : gardes et astreintes, à hauteur de notre travail de nuit et de week-end, de nos compétences, de nos responsabilités, de la pénibilité de ces rythmes anti-physiologiques. Si la parution de cet arrêté était indispensable, elle n'est absolument pas suffisante !**

Où sont passés les 1,5 Md € économisés sur l'intérim et promis pour la permanence des soins des PH ?

- Aux contrats de type 2 ?
- A la remontée du plafond de l'intérim ?
- A la revalorisation de la Prime Territoriale ?
- A la remontée du plafond des contrats de type 2 ?

Pas encore récupéré, l'argent est déjà rebasculé sur de nouvelles formes d'intérim, plus insidieuses. Le gouvernement dévoie sa propre réforme de l'intérim et, au passage, éclate les équipes médicales hospitalières et encourage le désinvestissement du service du public.

Mercato du praticien-valise ou valorisation de l'engagement des équipes ? Les praticiens hospitaliers demandent des mesures claires permettant la stabilité, la cohésion et l'unité des équipes autour des patients, seules garantes de l'excellence de la qualité et sécurité des soins pour tous !

### **Le petit jeu de l'exécutif vis à vis des PH est indigne. A bon entendeur !**

Arrêté du 29 mars 2023 portant majorations exceptionnelles de l'indemnisation des gardes des personnels médicaux, odontologistes et pharmaceutiques, des personnels enseignants et hospitaliers et des étudiants de troisième cycle des études de médecine, pharmacie et odontologie exerçant en établissements publics de santé, paru le 1<sup>er</sup> avril 2023 au Journal Officiel  
<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000047387920>